



Joël GIRAUD

Député des Hautes-Alpes
10, avenue de Vallouise
05 120 L'Argentière-La Bessée
Tél. : 04.92.21.33.81
Fax : 04.92.21.43.73
Courriel : jgiraud@assemblee-nationale.fr

Henriette MARTINEZ

Députée des Hautes-Alpes
24 Rue Carnot
05000 Gap
Téléphone : 04.92.52.38.72
Télécopie : 04.92.56.23.84
Courriel : henriette.martinez@wanadoo.fr

Monsieur Xavier BERTRAND

Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé
127 rue de Grenelle
75700 PARIS

URGENCE SIGNALEE

Objet : Demande de RDV - Service de réanimation du Centre Hospitalier de Briançon

L'Argentière-La Bessée, le 13 février 2012

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons vous alerter au sujet du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS), arrêté par l'Agence Régionale de Santé PACA dans son Projet régional de santé PACA 2012 – 2016, qui prévoit notamment que les unités de réanimation de Briançon et Gap (Hautes-Alpes) devront être organisées en commun en 2016.

En effet, le volet relatif à la « Réanimation, soins intensifs et surveillance continue » entérine pour 2016 la réorganisation sur Gap de l'activité des réanimations de Gap et Briançon, avec une orientation progressive de la réanimation de Briançon vers une activité de surveillance continue plus importante, **donc de fait la fermeture du service de réanimation du Centre Hospitalier de Briançon.**

L'objectif fixé par l'ARS dans le SROS définitif d'aboutir à une organisation en commun en 2016 des unités de réanimation actuellement autorisées sur Briançon et sur Gap apparait de plus en contradiction avec les propos tenus par votre Directeur adjoint de cabinet - chef du pôle Santé - M. François-Xavier SELLERET, le 20 décembre 2011, lequel parlait de réécrire le passage du SROS PACA relatif à la réanimation afin que l'on ne soit pas sur une logique de fermeture, mais d'étude prospective tant sur la typologie des soins prodigués que sur l'évolution de la démographie médicale mais aussi à

l'approfondissement du **caractère transfrontalier**, y compris sur ce dernier point, du Centre Hospitalier pour lequel **une convention a été signée avec l'ARESS du Piémont**.

Force est de constater que ce n'est manifestement pas le cas puisque le SROS définitif n'accorde qu'un sursis pour la durée du schéma au service de réanimation du Centre Hospitalier de Briançon et que sa fermeture au profit de lits de surveillance continue est toujours prévue pour 2016.

En fermant ce service, l'ARS décide par conséquent de priver, à l'horizon 2016, la population du territoire de santé du Nord des Hautes-Alpes et de la zone de montagne du Piémont, ainsi que les nombreux touristes, d'un accès aux soins de base et de proximité, sans tenir compte, ni de la géographie de ce bassin de santé étendue, transfrontalière et contraignante, ni du caractère touristique de ce territoire impliquant la pratique d'activités et de sports de montagne à hauts risques traumatiques qui représentent une part importante de l'activité du Centre Hospitalier des Escartons. **Il suffit de passer au service de réanimation de cet établissement pour voir en ce moment sa totale saturation en période touristique.**

Or le maintien de ces services est capital pour les structures médicales en zones de montagne, il répond aux missions essentielles d'un hôpital de proximité, comme celui de Briançon et s'inscrit dans une logique de répartition de l'offre de soins visant à garantir le plus possible une égalité des chances sur l'ensemble de notre territoire.

Nous tenons à rappeler que le service de réanimation de cet établissement permet ainsi d'éviter le danger, le coût et l'incertitude des transferts des patients vers d'autres structures de réanimation, sachant que les transports terrestres ou hélicoptérés ne peuvent être organisés par mauvais temps (soit au moins 30 à 60 jours de l'année). La ville de Briançon est située à 1326 mètres d'altitude et ses accès sont particulièrement difficiles en hiver.

Aussi, l'absence de service de réanimation au sein de cet établissement entraînerait une perte de chance pour de nombreux habitants et touristes donc, une inégalité d'accès aux soins puisqu'il faudrait 2 heures de transport par routes pour être admis en réanimation à Gap.

L'abandon de ces prérogatives conduirait inmanquablement vers une paupérisation de notre structure de soins et par voie de conséquence des zones de montagne bénéficiaires, alors même que l'hôpital de Briançon connaît des opportunités de développement stratégique transfrontalier.

A cet égard, nous tenons à rappeler qu'un accord de coopération transfrontalière sanitaire a été signée en juin 2010 entre le Centre Hospitalier de Briançon et les autorités italiennes, intégrant les lits de réanimation de Briançon dans le plan stratégique régional de santé de nos voisins italiens, et qu'il appartient à l'ARS de mettre en oeuvre cette convention au lieu de tenter de la torpiller, comme cela a été fait cet été où l'ARS de Marseille a sommé l'ARESS du Piémont d'indiquer sous huitaine s'il convenait de poursuivre cette coopération.

La solution de substitution visant à transformer les lits de réanimation en lits de surveillance continue est tout sauf satisfaisante dans la mesure où une unité de surveillance continue ne peut être considérée que comme un supplément à un service de réanimation existant et ne saurait par conséquent s'y substituer, les patients présentant d'emblée ou secondairement une ou plusieurs défaillances viscérales devant nécessairement être admis sans délai en réanimation.

En conséquence, nous considérons que le souci d'optimisation économique ne doit pas être opposé à la nécessité d'équité de l'accès au soin et nous tenons à affirmer notre totale opposition à un regroupement des services de réanimation des centres hospitaliers de Briançon et de Gap, qui n'a aucun sens, si ce n'est celui de rompre l'égalité d'accès aux urgences vitales.

Pour toutes ces raisons, le maintien du service de réanimation implanté au Centre Hospitalier des Escartons est indispensable et son personnel hautement qualifié (plusieurs médecins réanimateurs sont formateurs) est un gage de qualité pour l'ensemble du massif alpin)

Aussi, compte tenu de la gravité et de l'urgence de la situation - une importante manifestation est prévue le samedi 25 février prochain à Briançon où des milliers de vacanciers risquent d'être pris au piège d'un blocus routier - nous souhaiterions nous entretenir rapidement avec vous à ce sujet pour que la qualité des soins et services rendus aux usagers ainsi que la pérennité de l'établissement puissent être garantis.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Ministre**, l'assurance de notre haute considération.

Joël GIRAUD



Henriette MARTINEZ

